L'HONORABLE

A.-N. MORIN

PAR

L. O. DAVID.

MONTREAL:
TYPOGRAPHIE GEO. E. DESBARATS

1872.

Tous droits réservés

10

L'HON. A.-N. MORIN

L'HON. A. N. MORIN.

L'HONORABLE

A.-N. MORIN

PAR

L. O. DAVID.

MONTREAL:
TYPOGRAPHIE GEO. E. DESBARATS

1872.

Tous droits réservés.

L'HON. A.-N. MORIN

Arrêtons-nous, avec respect, devant une de ces vies illustres que l'histoire devrait écrire en lettres d'or, et qui forment comme des oasis où le cœur et l'esprit aiment à se rafraîchir. Lorsqu'on examine de près tous ces astres brillants qui illuminent et glorifient l'humanité, on y voit toujours, avec peine et tristesse, quelque tache qui en ternit l'éclat et la splendeur; on est constamment partagé entre l'admiration et le désenchantement, à la vue de tant de grandeur et de faiblesse réunies dans l'homme. Mais ici tout est pur et brillant ;

tout est digne d'éloge; les défauts même sont des qualités.

Si la véritable grandeur consiste dans l'alliance de la vertu et du talent, dans l'amour et la pratique du bien, nul parmi nous ne fut plus grand que l'hon. Auguste-Norbert Morin.

Il est né le douze octobre mil huit cent trois, à St. Michel de Bellechasse, d'une respectable famille de cultivateurs. Il manifesta, dès son bas âge, les heureuses dispositions de son cœur et de son esprit, la richesse de son caractère. Son cours d'études au séminaire de Québec fut brillant; ses condisciples et professeurs reconnurent facilement en lui l'étoffe d'un savant et d'un *patriote*. Propre à tout, plein d'aptitudes pour les lettres, la philosophie et les sciences abstraites, on ne savait ce qu'on devait le plus admirer en lui, de ses talents ou de ses vertus.

Le travail était pour lui une véritable jouissance; il ne s'y arrachait qu'avec

peine. Il apprit l'hébreu la nuit, à la lueur blafarde d'une lampe dont les rayons le trahirent souvent en dirigeant de son côté le surveillant du dortoir, qu'il croyait endormi. Cette passion nocturne pour l'hébreu lui valut plusieurs fois des pensums ; *il les méritait bien.*

Lorsqu'il acheva ses études, on était au fort de la lutte entre l'oligarchie anglaise et le patriotisme canadien-français ; M. Papineau était le demi-dieu de la population, qu'il protégeait et honorait de son éloquence. Ses accents énergiques trouvèrent un puissant écho dans l'âme impressionable et dévouée de la jeunesse du temps, dont M. Morin était le représentant le plus remarquable.

Après avoir quelque temps hésité entre la soutane et la robe de l'avocat, qui toutes deux avaient des attraits pour sa nature généreuse et convenaient à ses aspirations et à ses aptitudes, il s'était décidé à étudier le droit.

Pauvre, timide et modeste, tout imprégné de sentiments d'honneur et de religion ; possédé du désir de faire du bien et de se rendre utile à la société, à son pays, il éprouva des inquiétudes en face des incertitudes de l'avenir.

Mais l'instruction était rare à cette époque, et ceux qui faisaient la lutte contre la tyrannie avaient besoin d'aide ; ils se hâtaient d'enrôler sous leur drapeau tous les talents, aussitôt qu'ils paraîssaient.

Il y avait alors, à Montréal, deux hommes remarquables, dont nous aurons occasion de parler plus tard, qui ne négligeaient aucun moyen de fortifier et de glorifier la cause nationale, qu'ils défendaient avec tant de courage ; c'étaient MM. D.-B. Viger et Duvernay. Ils appelèrent le jeune Morin à Montréal, qui était alors, comme aujourd'hui, le centre du mouvement politique, et le prirent sous leur protection.

Il se livra à l'étude du droit et de la politique avec ardeur et gagna l'estime et l'ad

miration de tous ceux qui le connurent, par la chaleur de son patriotisme, la sincérité de ses convictions et la sévérité de ses mœurs. Complétement absorbé par le travail et les choses utiles et sérieuses, étranger aux amusements et aux plaisirs de la jeunesse, il avait d'abord effrayé les consciences faciles et les caractères joyeux. Mais sa libéralité, sa douceur et sa bonne humeur l'entourèrent bientôt de sympathie.

Malgré les désagréments que sa timidité et sa gaucherie lui attiraient, il se pliait volontiers aux caprices de la société et se sacrifiait pour le plaisir et l'amusement des autres.

Il sut toujours triompher de sa timidité en face d'un principe à défendre, d'un devoir à remplir.

M. le juge Bowen ayant décidé que les cours de justice ne reconnaîtraient que les brefs écrits en langue anglaise, le jeune Morin, qui n'était encore qu'étudiant, lui

écrivit, sous forme de brochure, une lettre énergique pour revendiquer les droits de la langue française devant les tribunaux du Bas-Canada. Cette lettre eut du retentissement ; elle prouva que le Bas-Canada pouvait compter sur une forte intelligence de plus et une belle plume pour défendre ses droits et ses libertés. Le hasard voulut que, plus tard, le jeune clerc-avocat de mil huit cent vingt-cinq siégea, sur le premier Banc du pays, à côté de celui auquel il avait osé adresser des plaintes et des remontrances. Le temps a de curieux caprices, et la Providence fait de singuliers rapprochements.

En mil huit cent vingt-six, MM. Duvernay, Viger et quelques autres citoyens éminents de Montréal, voulant avoir un organe puissant digne de leur cause et de leur courage, fondèrent la *Minerve* dont ils confièrent la rédaction à M. Morin.

J'ai trouvé avec plaisir le prospectus de la *Minerve* dans un petit journal que M. le

juge Charles Mondelet, alors avocat à Trois-Rivières, avait fondé sous le nom symbolique d'*Argus*, et qu'il rédigeait avec une vivacité et une vigueur redoutables. L'*Argus*, qui avait salué avec joie, comme tout le pays, la naissance de la *Minerve*, annonçait, quelques semaines après, son propre trépas dans une curieuse pièce de vers qui se terminait par ces mots :

" Adieu donc, mes chers compagnons,
Jusqu'à la résurrection."

Un an plus tard, pendant l'élection de M. Papineau et de M. Magill, dans Montréal-Est, l'*Argus*, mort à Trois-Rivières, ressuscitait à Montréal avec ces mots en tête : " Resurrexit sicut dixit." C'est M. Morin qui rendit à son ami, M. Mondelet, le fils qu'il aimait tant.

M. Morin fut reçu avocat en mil huit cent vingt-huit.

Lors des violentes élections de mil huit cent trente, le comté de Bellechasse, fier de la renommée du jeune Morin, qui était

un *enfant de l'endroit*, l'envoya siéger dans la Chambre d'Assemblée.

La lutte était alors vive, acharnée, l'horizon politique s'assombrissait de plus en plus ; la résistance à l'oligarchie devenait plus énergique. M. Morin se jeta en plein dans la mêlée, et combattit vaillamment, par la plume et la parole, les ennemis de son pays, les abus du pouvoir.

Il était alors le secrétaire de la majorité de la Chambre d'Assemblée, et de M. Papineau qui lui portait beaucoup de considération. Il rédigeait les motions, les manifestes et tous les principaux documents du temps. C'est lui qui condensa les quatre-vingt-douze résolutions d'un énorme volume de griefs que M. Papineau avait préparé.

Son influence était si grande en mil huit cent trente-quatre, son patriotisme et son intelligence inspiraient tant de confiance au pays, qu'il fut chargé d'aller à Londres porter à M. Viger le résultat des derniers événements et une requête au gouverne-

ment anglais basée sur les quatre-vingt-douze résolutions. Mais rien ne put ébranler l'entêtement du bureau colonial, qui resta sourd à toutes remontrances.

MM. Viger et Morin revinrent en Canada bien décidés à laisser faire la tempête.

Il existait une scission dans le parti canadien depuis mil huit cent trente-quatre ; cette scission devint plus tranchée en mil huit cent trente-six ; MM. Neilson, Cuvillier et Quesnel, que secondaient le talent et l'influence de M. Parent dans le *Canadien*, essayaient de calmer l'effervescence et d'arrêter la majorité sur la pente de l'insurrection.

M. Morin fut envoyé à Québec pour encourager et rallier autour du même drapeau ceux qui étaient restés fidèles à M. Papineau. Mais M. Morin n'avait pas le caractère et le talent qui soulèvent les masses. Il avait plutôt l'air d'un missionnaire que d'un conspirateur ; il paraîssait plutôt fait pour porter la croix que l'épée.

Les gens de Québec restèrent froids, lorsqu'ils apprirent la nouvelle de l'insurrection dans le district de Montréal.

Poursuivi par les agents de police, M. Morin se sauva dans les bois, où il vécut pendant quelque temps, grâce à la discrétion et à la charité de plusieurs personnes qui lui apportaient des vivres ; mais il revint ensuite à Québec, se montra en public, au départ de Sir John Colborne, puis se constitua prisonnier et demanda un procès qu'on lui refusa. On le laissa tranquille.

M. Morin rentra dans le Parlement-Uni, en mil huit cent quarante, comme représentant de Nicolet. Dans la lutte qui s'engagea sous le nouveau système, il fut, comme auparavant, l'un des plus fermes et des plus intelligents avocats des droits de ses compatriotes. Il se rangea avec la majorité du Bas-Canada, sous la direction de M. Lafontaine, et contribua puissamment à nous rendre la nouvelle constitution fa-

vorable et utile. Il s'agissait, comme avant mil huit cent trente-sept, d'appliquer aux Canadiens-Français les principes de liberté d'une constitution que la population anglaise croyait faite pour elle seule, et d'obtenir dans le gouvernement la part d'influence à laquelle ils avaient droit.

Le premier janvier mil huit cent quarante-deux, M. Morin était fait juge de la cour de circuit pour Kamouraska et St. Thomas, et le treize octobre suivant, il acceptait le portefeuille de commissaire des terres de la Couronne dans le ministère Baldwin-Lafontaine, et se faisait élire au Saguenay, à la place de M. Etienne Parent, qui laissait la politique pour devenir greffier du Conseil exécutif.

Durant le règne du parti conservateur, de mil huit cent quarante-deux à mil huit cent quarante-huit, les plus grands efforts furent faits pour détacher M. Morin de la phalange libérale que conduisaient MM. Lafontaine et Baldwin. Toutes les séduc-

tions ne purent ébranler sa vertu politique comme sa fidélité à ses principes ; il refusa toutes les faveurs et le pouvoir sans l'assentiment et la coopération de son chef politique. Et cependant il était pauvre, presque sans ressources.

Aussi, quand M. Lafontaine revint au pouvoir en mil huit cent quarante-huit, il n'y eut qu'une voix dans le parti libéral pour offrir la présidence de la Chambre d'Assemblée à M. Morin qui fut élu contre M. Allan MacNab par cinquante-quatre voix contre dix-neuf. C'est lui qui présidait à cette fameuse séance de mil huit cent quarante-neuf, pendant laquelle on mit le feu au Parlement.

Au bruit des roches et des balles qui brisaient les fenêtres de la Chambre, les représentants du peuple justement effrayés voulaient évacuer la salle. Mais M. Morin resta calme et impassible au milieu du bruit et du tumulte. On aurait dit un sénateur romain s'enveloppant dans sa

toge en face de l'ennemi. Il se leva pour dire de sa voix ordinaire : "Ordaire, ordaire, gintlemen" (c'est ainsi qu'il prononçait l'anglais), et se rassit en ajoutant qu'il n'y avait pas de motion d'ajournement devant la Chambre.

Sans cette motion, qui fut faite à la hâte, il est probable que le rigide président de la Chambre aurait brûlé avec une partie des membres. On ne pouvait être plus dans l'ordre.

M. Lafontaine laissa le pouvoir et la politique en mil huit cent cinquante et un. M. Morin devint premier ministre du Bas-Canada, avec M. Hincks pour le Haut-Canada. Lors de la chute de cette administration, en mil huit cent cinquante-quatre, le chef du parti conservateur haut-canadien, MacNab, forma avec M. Morin un gouvernement de coalition.

Les élections de mil huit cent cinquante-quatre avaient été acharnées; des jeunes gens de talent, ardents et passionnés avaient

pris d'assaut plusieurs comtés et venaient d'entrer en Chambre, décidés à tout sabrer, à tout renverser. M. Morin, battu à Terrebonne, dans un comté qu'il avait comblé de bienfaits et de témoignages de patriotisme, avait été obligé de se faire élire à Chicoutimi. C'était le commencement d'une époque où la popularité demandait des qualités ou des défauts que M. Morin n'avait pas. M. Morin avait plutôt l'air d'un évêque en visite pastorale qu'un candidat en quête d'un comté ; il parlait avec la simplicité et la franchise du bon curé qui fait le prône à ses paroissiens depuis vingt-cinq ans.

M. Morin, après trente années de dévouement et de sacrifices à son pays, comprit la portée de sa défaite ; il vit que son rôle politique était fini et résolut de consacrer le reste de ses jours à l'administration de la justice. Il accepta la charge de juge de la Cour Supérieure, à la fin de la session de mil huit cent cinquante-cinq.

Jamais juge ne fut plus intègre, plus impartial et plus pénétré de la grandeur de ses fonctions. Avec quelle science il discutait l'origine et la philosophie du droit, et avec quelle justesse il appliquait la loi ! Combien de fois il passait et repassait ses décisions au creuset de la justice !

Chargé, en mil huit cent cinquante-neuf, de la codification de nos lois avec les honorables Day et Caron, il se livra à ce grand travail avec une ardeur et une application qui contribuèrent à abréger ses jours précieux. Ceux qui lui ont confié cette tâche glorieuse ne pouvaient attacher un plus grand nom à une œuvre aussi nationale. Ses magnifiques rapports sur les Testaments, les Donations et la Prescription apprendront à la postérité toute l'étendue et la profondeur de cette intelligence.

L'œuvre était couronnée, le Parlement venait de la sanctionner, et l'illustre juge

était à se reposer de ses fatigues, à Ste. Adèle, dans la famille du Dr. Lachaîne (sa retraite bien-aimée), lorsque le glas funèbre jeta dans les cœurs attristés la nouvelles de sa mort. Une maladie prompte avait enlevé au pays cette admirable existence.

La douleur publique se manifesta de la manière la plus touchante ; le pays tout entier n'eut qu'une voix pour déplorer la perte d'un si grand et honnête citoyen. Les populations accoururent autour du char funèbre qui emportait sa dépouille mortelle, à travers nos campagnes, vers la tombe que sa famille lui avait préparée à St. Hyacinthe. On venait, de tous côtés, saluer une dernière fois ce bon M. Morin, et on entendait dans la foule des voix qui disaient "qu'un tel homme n'aurait pas dû mourir."

M. Morin avait la taille haute et courbée ; tout dans son extérieur, ses manières et sa physionomie respirait la modestie, la bonté

et la douceur ; et il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré. Il avait la quintescence de tout ce qu'il y a de plus noble, de plus grand dans la nature humaine ; son âme débordait de charité, d'abnégation et de dévouement. La vie était pour lui une mission, un sacrifice continuel, un enchaînement de bonnes actions.

Servir Dieu, son pays et ses semblables fut l'unique objet de ses aspirations, le but constant de ses travaux et de ses efforts, depuis ses premières années jusqu'à ses derniers jours. Dans la pauvreté comme dans l'abondance, au milieu des exigences du monde et de la politique, à travers toutes les intrigues et les influences pernicieuses, il fut toujours le même ; jamais rien ne put flétrir les fleurs exquises et dissiper le parfum de cette belle âme que Dieu semblait avoir pris plaisir à embellir, à orner de ses dons les plus précieux.

La vertu est belle, sans doute, dans le

cloître, le désert ou le sanctuaire, mais elle nous paraît beaucoup plus admirable encore lorsque nous la voyons fleurir au milieu d'éléments si délétères.

Cette riche nature était fécondée, alimentée par deux sources intarissables, la foi et la piété. Il consacrait à la prière et à l'accomplissement de ses devoirs religieux tous les instants qu'il pouvait dérober au monde, aux affaires et aux préoccupations incalculables de sa haute position. Dans le temps même où le pouvoir absorbait plus complètement toutes les heures de sa vie, lorsque ses collègues ne pouvaient le trouver à son travail ordinaire, ils l'envoyaient chercher à l'église.

Comment ne pas aimer la religion, quand elle nous apparaît sous de pareilles couleurs ? Qui peut nier qu'elle ne soit, pour l'âme qui sait la comprendre et la pratiquer, le plus puissant élément de perfection morale et intellectuelle ?

M. Morin n'a pu échapper aux défauts de ses qualités, à l'exagération de ses heureuses dispositions ; sa délicatesse de conscience dégénérait quelquefois en scrupules, et son humilité, sa douceur en faiblesse. Il n'avait pas l'énergie et l'habilité nécessaires au chef d'un parti politique, au ministre d'un gouvernement responsable : il eut plutôt fait le ministre d'un roi comme Henri IV ; il eut été un autre Sully.

Cet homme, cependant, si timide, si humble et si doux, incapable de contredire et de froisser un enfant, était susceptible de pousser le courage et l'héroïsme jusqu'à la mort en face d'un devoir à remplir, d'un principe à défendre. Il eût avec joie versé son sang pour sauver sa nationalité et glorifier sa patrie bien-aimée. Les destinées, le progrès et l'agrandissement de son pays le préoccupaient constamment : le patriotisme inspirait tous ses actes, toutes ses pensées.

Convaincu que l'agriculture et la colonisation étaient les deux bases les plus solides de notre avenir, il ne se borna pas à les encourager par des mesures publiques et des discours ; il travailla à les promouvoir par des actes, des œuvres de dévouement personnel.

Il acheta des terres dans les townships qui portent son nom, ouvrit des chemins, établit des fermes, des moulins, et forma des noyaux de population qui sont aujourd'hui de belles et florissantes paroisses. Qui dira sa sollicitude, ses sacrifices pour ces petites colonies où il aimait à aller si souvent prodiguer des secours et des encouragements ? Il aurait voulu en faire de vrais petits paradis terrestres dont il eût été le dieu bienfaisant. Toute son ambition, depuis longtemps, était de se faire un revenu suffisant pour aller passer le reste de ses jours au milieu de ces rudes populations des montagnes. Il devait

mettre ce projet à exécution aussitôt le travail de la codification fini.

Quelques traits, cueillis au hasard, sur le bord du chemin parcouru par ce grand homme, donneront l'idée des brillantes qualités que nous venons d'énumérer en passant.

Dans le temps qu'il pratiquait à Montréal, comme avocat, un mendiant, encouragé par sa charité et sa patience, avait pris l'habitude d'aller à son bureau tous les jours, et souvent plusieurs fois dans une même journée. Un jour, M. Morin, étant très occupé, fut troublé par l'arrivée de son mendiant qui venait de passer au bureau. Il s'approche de lui un peu impatienté, et lui dit, du ton le plus doux qu'il put prendre : " Dites donc, mon ami, vraiment, vous n'êtes pas raisonnable, vous n'êtes pas un honnête homme." Le mendiant partit, l'air surpris et mécontent. Il avait à peine laissé la porte que M. Morin, tout bouleversé, se mit à courir après lui, nu tête,

dans la rue, et lui dit en l'abordant : "Mon bon ami, je vous demande bien pardon ; je me suis servi d'une expression trop dure ; je n'ai pas eu l'intention de vous accuser d'être un malhonnête homme ; non, non, je vous l'assure."

Lorsqu'il allait dans ses townships, où tout le monde lui devait, au lieu de collecter, comme il s'était promis de le faire en partant, il vidait ses poches et empruntait de l'argent pour revenir.

Un jour, un colon, qui lui devait une vingtaine de piastres depuis longtemps, avait reçu une lettre sévère lui enjoignant de le payer. Il se rend auprès de M. Morin et lui expose sa pauvreté, le nombre de ses enfants, etc., etc. "Oui, oui, mon bon ami, vous devez avoir beaucoup de misère en effet, vous avez une si nombreuse famille ; tenez, prenez ces cinq piastres, ça vous aidera."

M. Villemure, son agent, qui demeure à

St. Jérôme, dit que ces scènes n'étaient pas rares.

Quand il faisait travailler quelqu'un, il avait bien soin de lui recommander de lui *charger assez cher pour vivre*, et souvent il leur donnait quelque chose de plus que le prix demandé.

Il était l'avocat de tous les clients qui ne paient pas ; il distribuait les conseils à droite et à gauche, sans se soucier si on les paierait, et il acceptait ce qu'on lui donnait. Cette clientèle s'était tellement attachée à lui, à Québec, que, lorsqu'il fut devenu juge, elle voulut continuer d'avoir ses services. C'était trop fort ; il fut obligé de lui fermer sa porte, ce qui lui fit beaucoup de peine.

Il rendait indistinctement toutes les visites qu'on lui faisait, et plusieurs fois on le rencontra frappant à la porte d'un étudiant qui habitait des mansardes ; et il était premier ministre ou juge de la Cour d'Appel !

Il avait coutume de dire dans ses discours au peuple, en réponse aux accusations qu'on lui avait faites, *qu'il était loin d'être parfait; qu'il faisait tous ses efforts pour faire du bien, mais il ne réussissait pas autant qu'il le désirait; que pour lui il n'avait rien à dire contre ses adversaires.* Il faut avouer que de pareils discours n'auraient pas un grand succès aujourd'hui.

Après sa défaite à Terrebonne, en mil huit cent cinquante-quatre, il écrivait à M. Villemure de bien prendre garde de ne pas molester ceux qui avaient voté contre lui, de demander plutôt de l'argent, s'il en avait de besoin, à ceux qui avaient supporté sa candidature.

Malgré sa sensibilité naturelle, il paraîssait inaccessible à la rancune et à la vengeance, et n'avait pas même l'air de savoir si ceux à qui il faisait le bien indistinctement étaient ses amis ou ses ennemis.

Un jour, il rencontre M. Chauveau qui lui avait vivement recommandé quelqu'un

pour un emploi public ; il s'avance vers lui, le chapeau bas, comme toujours, et commence par dire, suivant sa coutume, combien il était heureux de le voir, le prie de lui pardonner de n'avoir pu encore lui accorder sa demande, et lui assure qu'il allait faire comme pour lui-même. "Donnez-vous en bien de garde," reprit M. Chauveau ; "occupez-vous-en comme si c'était votre ennemi, et je serai sûr de son succès." Cette fine répartie peint magnifiquement celui qui en était l'objet.

Mais il serait trop long de passer sous les yeux de nos lecteurs les diamants qui ornaient ce riche caractère ; terminons en disant quelques mots de son intelligence.

Il avait autant de talent que de qualités, autant d'aptitudes intellectuelles que de vertus.

"Il y a eu dans ce pays," dit M. Chauveau, "peu d'esprits plus instruits et plus curieux de s'instruire sur toutes sortes de sujets.... Il s'est occupé active-

ment et avec succès d'une immense variété de sujets : droit romain et droit moderne, théologie et droit ecclésiastique, sciences, agriculture, instruction publique, littérature, poésie, finances, statistiques, langues anciennes et langues modernes, rien ne semblait au-dessus ni au-dessous de ses recherches ni de son ambition de savoir. . . ."

Tous ses contemporains rendent de lui le même témoignage. Le savant M. Aubry, ex-professeur de l'Université Laval, qui avait connu bien des grands hommes à Paris, disait qu'il n'avait pas rencontré un talent plus large et plus universel. Malheureusement, à l'exception de la codification de nos lois, dont il partagera l'honneur avec ses honorables collègues, M. Morin, comme tous les hommes de son époque, ne laisse aucune œuvre durable après lui, aucun monument digne de son génie. L'histoire de sa vie vaut bien, il est vrai, tous les chefs-d'œuvre qu'il aurait pu faire ; ses

vertus et ses mérites seront un des plus beaux monuments élevés à la gloire et à l'honneur de la nationalité canadienne-française ; ils continueront après sa mort, comme pendant sa vie, à faire aimer et respecter une nationalité qui peut produire de tels hommes.
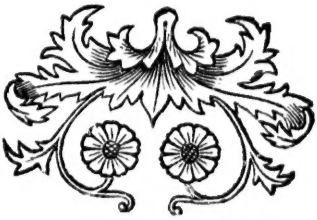
Montréal, juin 1870.